61e ANNEE. — N° 124 DIMANCHE 23 OCTOBRE 1921.

10 c. # Journal du Lot 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

M. Gounaris visite les capitales alliées. — Le « Daily Telegraph » ne croit pas au militarisme français. Des sénateurs Américains voudraient protéger ..... l'Allemagne ! — — Les Alliés « communiquent » aux intéressés les recommandations de Genève. L'attitude de la Pologne et de l'Allemagne. — Une crise ministérielle en Belgique. — Le centre du débat à la Chambre.

Le président du Conseil de Grèce, M. Gounaris, vient d'entreprendre un voyage circulaire dans les pays de l'Entente. Les étapes : Londres, Paris, Rome.

Avant son départ, il a fait entendre à la chambre grecque des paroles inaccoutumées : il a affirmé son amitié pour l'Entente, en particulier pour la France. Qui l'aurait supposé ?

La vérité, c'est que la situation de la Grèce est à l'heure actuelle des plus graves. Par ses affirmations de sympathie, le Premier Grec espère obtenir des puissances occidentales, des facilités financières et un appui diplomatique pour dénouer le conflit avec la Turquie.

Le Trésor est vide et les impôts ne suffisent pas à couvrir les besoins de l'armée ; dès lors, comment se procurer les ressources nécessaires aux divers ministères ? De plus, le coût de l'existence ne cesse de croître, alors que la drachme ne vaut plus que le tiers, voire le quart de ce qu'elle valait encore l'an passé. Enfin, la mobilisation de douze classes enlève au pays les plus robustes de ses hommes. Voilà pour la situation financière et économique.

Quant aux évènements militaires, ils ne sont guère plus réconfortants. l'offensive sur Angora à lamentablement échoué, blessant l'amour-propre national. Aujourd'hui, se sont les Turcs qui conduisent les opérations. Et, pendant ce temps, des milliers de blessés ne reçoivent pas de soins, en raison de l'insuffisance des organisations sanitaires.

Ainsi, les déceptions s'ajoutent aux déceptions ; la misère augmente : les mécontentements commencent à s'exprimer ouvertement.

Les circonstances sont telles que la question dynastique se pose : l'abdication de Constantin est à l'ordre du jour.

Les gouvernements de l'Entente font preuve d'une large bienveillance en daignant recevoir M. Gounaris. Mais l'utilité de son voyage n'apparaît pas : complètement discrédité dans les pays occidentaux, comme d'ailleurs dans son propre pays, le Premier Grec joue, sa dernière carte, tente une démarche pénible vouée à l'insuccès, pour sauver son triste roi. Il ne saurait tromper personne.

Les sympathies qu'inspire encore l'hellénisme ont mieux à se dépenser qu'en redorant le trône constantinien. Mais pour intervenir, elles doivent attendre que la Grèce s'offre elle-même de bons bergers.

⁂

Décidément, les yeux semblent vouloir s'ouvrir de l'autre côté du détroit. Depuis des mois, les germanophiles britanniques font chorus avec leurs congénères américains pour nous taxer de militarisme intempestif.

Nos protestations commencent-elles à êtres entendues ? Comprend-on que, loin de constituer l'obstacle primordial à la paix, la France n'a en vue que des mesures d'élémentaire prudence ?

Voici, du moins, le judicieux avertissement que croit devoir donner le *Daily Telegraph*, aux promoteurs de la conférence du désarmement :

Pourquoi la France conserve-t-elle encore 800.000 hommes sous les armes ? C'est parce qu'elle est sous la crainte d'une nouvelle agression allemande. Si elle pouvait être assurée contre ce risque, elle ne songerait plus à conserver les armes. L'assurance dont elle a besoin lui aurait été fournie par la garantie collective des puissances anglo-saxonnes, à laquelle M. Lloyd George et le président Wilson avaient consenti. Le Sénat américain, dans l'exercice de ses pouvoirs légitimes, a refusé de sanctionner le traité de garantie. Nous ne mettons pas en cause la sagesse ou la justice des motifs qui ont inspiré sa décision ; le peuple américain a parfaitement le droit de refuser tout engagement en matière de politique européenne. Mais aussi longtemps qu'il maintiendra son abstention, les discussions engagées à Washington sur le désarmement militaire n'auront qu'un caractère purement académique.

Ces considérations expriment l'exacte vérité. Plus que nul autre pays, la France aspire à la paix, à la paix intégrale. Ses aspirations comme ses difficultés financières l'incitent à se libérer au plus tôt de ses écrasantes charges militaires.

Mais elle souhaite pouvoir se consacrer à la tâche de restauration en toute quiétude, c'est-à-dire débarrassée de l'incessante menace germanique. Or, les Etats-Unis d'abord, la Grande-Bretagne ensuite ont refusé de signer le pacte de garantie, *qu'ils avaient proposé* pour nous arracher de nouvelles concessions.

C'est un *non* énergique que la France opposera à Washington à toutes les propositions qui tendraient à nous laisser sans défense devant l'Allemagne toujours belliqueuse....., à moins que nos Alliés ne se décident enfin, *et sans ambiguïté possible*, à nous assurer de leur concours.

Mais comment ne serions-nous pas quelque peu sceptique, quand nous entendons le sénateur américain Hitchcock déclarer contre toute évidence : « Il y a en France un parti militaire qui pourrait devenir un danger pour la paix du monde », ou que nous voyons son collègue Walsh demander au Sénat de décider que les Etats-Unis assurent dorénavant la protection de l'Allemagne ?

Le chef des germanophiles américains, le sénateur Knox, est mort. Mais il a de dignes successeurs ! Nous ne savons pas quel rôle ils joueront à Washington, à la Conférence du Désarmement. Mais nous voulons espérer, sans trop y croire d'ailleurs, que le rôle de la France ne sera pas celui de... dupe !

⁂

Les gouvernements alliés, ayant décidé d'un accord unanime d'accepter sans aucune réserve les *recommandations* de la Société des Nations au sujet de la Haute-Silésie, avaient confié à la Conférence des Ambassadeurs la tâche d'arrêter la procédure de notification.

La Conférence des Ambassadeurs a adopté une méthode ingénieuse, encore que reposant sur une distinction verbale bien subtile. Comme, aux termes du traité de Versailles, la commission interalliée de Haute-Silésie doit être dissoute un mois après la *notification* aux intéressés des décisions de l'Entente, on remet à plus tard cette *notification* au sens diplomatique et on lui substitue pour aujourd'hui une simple *communication*, mais avec l'invitation expresse d'aborder sans retard la réalisation des décisions interalliées.

La *communication*, déjà faite à Berlin et à Varsovie, comprend le tracé de la nouvelle frontière et les stipulations destinées à maintenir la cohésion économique du bassin industriel.

En conséquence, les Allemands et les Polonais sont invités à constituer immédiatement deux commissions mixtes chargées, l'une de la délimitation des frontières, l'autre de la négociation des conventions économiques prévues.

Dès que ces commissions auront atteint leurs buts : fixation de la frontière, règlements économiques, dispositions pour la protection des minorités, la *notification* officielle interviendra, avec, comme corollaires, le rappel de la commission interalliée et le retrait des troupes d'occupation dans le délai d'un mois.

⁂

Le gouvernement polonais semble disposé à assurer l'exécution des décisions de Genève, encore qu'elles ne satisfassent pas complètement les aspirations nationales. Les divers partis politiques acceptent également les recommandations de la Société des Nations et paraissent souhaiter que les relations germano-polonaises deviennent bientôt plus cordiales.

Toutefois, les ouvriers polonais des districts attribués à l'Allemagne, réunis dans un meeting à Tarnowitz, ont voté une vive protestation contre les décisions de Genève.

Malgré tout, les Polonais conserveront, sans doute, une attitude correcte et ne susciteront point de difficultés.

Quant à l'Allemagne, on ne sait encore à quelle ligne de conduite elle se rangera.

Aussi bien, dans le chaos politique qui l'agite, n'y a-t-il rien de surprenant à ce que son attitude ne se dessine pas encore : tant que la crise gouvernementale ne sera pas résolue, les manifestations pour ou contre la sentence de Genève seront dépourvues de signification.

D'ailleurs, on peut espérer que le Reich acceptera sans décisives réserves la solution arrêtée par les Alliés : la cohésion de ces derniers aura, entre autres effets, celui de prévenir toute tentative de complication de la part de Berlin.

⁂

La situation politique se complique en Belgique. Le malaise, manifesté depuis plusieurs semaines, vient d'aboutir à une crise gouvernementale.

L'occasion de la crise est un incident : Le ministre des Travaux Publics, M. Anseele, ayant assisté à la remise solennelle aux anciens combattants socialistes, d'un drapeau rouge orné d'un emblème représentant un soldat belge brisant son fusil, son collègue de la Défense Nationale, M. Devèze, a adressé sa démission au président du Conseil. Mais tous les ministres libéraux et catholiques se solidarisant avec M. Devèze, M. Anseele fut invité à donner sa démission. Ce qu'il fit, imité d'ailleurs par tous les ministres socialistes.

Quant à la cause déterminante de la situation, il faut la chercher dans le système de gouvernement pratiqué en Belgique : l'union sacrée, conclue pendant la guerre, s'est prolongée depuis l'armistice ; tous les partis ont prétendu collaborer au relèvement du pays : catholiques, libéraux, socialistes, flamands, wallons. Mais cette collaboration de tendances si diverses devenait chaque jour plus malaisée et plus précaire. Poursuivie plus longtemps, la Belgique n'eût plus eu que l'ombre d'un gouvernement.

Somme toute, la crise actuelle est un dénouement inévitable, voire à ne pas regretter. Outre qu'il permet la constitution d'un cabinet qui gouverne, il facilitera la tâche du peuple belge qui saura, lors des prochaines élections générales, quelles sont les positions respectives des divers partis.

⁂

Cette première semaine de session parlementaire n'aura pas suffi à liquider les quarante et quelques interpellations déposées...

Les séances se sont déroulées dans une atmosphère relativement paisible : il importe peu que M. Daudet se fasse huer par quelque *camelot du roy* désenchanté et que M. Mandel incite un de ses collègues à le gratifier d'un coup de poing. Il semble que les interpellations fassent partie désormais du rituel des *reprises parlementaires*, mais la grande majorité de la Chambre ne paraît pas en exagérer l'importance.

Toutefois, les débats engagés ont eu le mérite de poser nettement la question en opposant sans ambiguïté les deux politiques qui sont aux prises.

D'un côté, il y a les partisans de la manière forte, ceux qui reprochent au ministère Briand d'accorder toujours de nouvelles concessions : ils trouvent dans l'équipe clémenciste détrônée les avocats les plus ardents de leur point de vue. De l'autre, il y a la politique qui s'efforce de combiner les données économiques et financières de la situation avec le désarmement de l'Allemagne et l'exécution du Traité : c'est elle dont s'inspire le gouvernement.

Il est vraisemblable qu'un vote de large confiance au ministère terminera le débat. Il ne semble pas que M. Briand eût pu obtenir mieux et de nos Alliés et de l'Allemagne.

La solution du problème Haut-Silésien, sans nous satisfaire pleinement, est néanmoins très acceptable. Les accords de Wiesbaden sont le premier acte de réalisation depuis l'armistice. Enfin, la ligne de conduite adoptée par M. Briand a eu pour conséquence d'obliger les Britanniques à renoncer à leur intransigeance.

Ce sont là des résultats appréciables.

Mais, il est temps pour la Chambre d'aborder les problèmes à résoudre : le budget et la question financière, qui ont une autre importance pour la France que les mécomptes des uns et les ambitions, parfois affichées nettement, des autres.

Au travail ! Messieurs ler Députés. Le temps presse !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La politique de M. Briand et la presse anglaise

Rappelant le discours de M. Harding à l'occasion de la commémoration de la reddition des forces britanniques à Washington, et le discours prononcé par M. Briand, au déjeuner offert par la presse anglo-américaine, le « Times » écrit qu'il n'y a rien, dans la politique exposée par M. Briand, qui ne soit en harmonie avec celle exposée par le président Harding.

Le président Harding est hostile à toute alliance militaire

Dans le discours qu'il a prononcé à Yorktown (Virginie), à l'occasion du 140e anniversaire de la reddition de lord Cornwallis et de sa petite armée à Washington, et au maréchal de Rochambeau, le président Harding a annoncé qu'il était catégoriquement opposé à ce que les Etats-Unis fassent partie d'aucune alliance militaire ou à ce que son pays abandonne sa nationalité pour faire partie d'une souveraineté mondiale.

Le président a ajouté qu'il espérait que la prochaine conférence aboutirait à un accord pour éviter à l'avenir les alliances militaires.

L'accord de Wiesbaden

La Commission des Réparations vient d'approuver, après examen, les stipulations de l'accord de Wiesbaden relatifs au paiement en nature, que lui avait soumises le gouvernement français.

En Rhénanie

Le général Degoutte, poursuivant son voyage d'inspection en Rhénanie, a assisté, à Wann, près de Bonn, à une manœuvre d'artillerie. Il s'est ensuite rendu à Coblence, puis est rentré à Mayence.

Attentat contre l'ambassadeur des Etats-Unis

Un attentat, qui fort heureusement a échoué, a été commis contre l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Myron Herrick, dont on connaît la vive sympathie pour la France.

Un colis contenant une bombe lui a été adressé à son domicile particulier, 16, avenue de Messine. Le paquet était recommandé et portait l'inscription « parfum ».

L'ambassadeur était absent à l'arrivée du colis, qui fut ouvert par le valet de chambre, Walter Blanchard. Le soulèvement du couvercle ayant déclanché un ressort, M. Blanchard, qui a été grenadier pendant la guerre, a soupçonné qu'il s'agissait d'une bombe. Il a jeté le paquet et s'est précipité hors de la pièce. Au même instant, une violente explosion se produisit, causant des dégâts et blessant M. Blanchard à la cuisse.

Cet attentat a soulevé l'indignation générale. On croit que les auteurs de ce lâche attentat sont des anarchistes sujets américains, interdits de séjour en Amérique et résidant en France.

Le coup d'Etat de Lisbonne

Le mouvement révolutionnaire qui a éclaté serait victorieux.

Le président du Conseil, M. Antonio Granjo, aurait été assassiné, ainsi que l'amiral Machado Santos et MM. Carlos, Maia et Silva.

Un nouveau gouvernement aurait été constitué.

La santé de M. Clemenceau

Contrairement à certains bruits qui avaient couru, M. Clemenceau est en excellente santé. Il était aux Sables-d'Olonne jeudi matin et est rentré dans le courant de l'après-midi à Saint-Vincent-sur-Jard.

M. Clemenceau est rentré à Paris.

Rochette reparaît

A la suite de nombreuses plaintes en escroquerie et abus de confiance déposées au parquet, M. Daru, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné dans plusieurs locaux occupés par l'ancien financier Rochette et M. Lerat.

A la suite de ces perquisitions, Rochette a été mis en état d'arrestation.

Le 11 novembre jour férié

M. G. Aimond, député de Seine-et-Oise, a déposé une proposition de loi tendant à ce que le 11 novembre de chaque année soit déclaré jour férié.

On sait que le 11 novembre de l'année dernière fut légalement déclaré jour férié. Cette disposition ne s'appliquait qu'au 11 novembre 1920.

C'est afin que ce jour glorieux de la fin de la guerre soit célébré à chaque anniversaire que M. G. Aimond a présenté sa proposition déjà favorablement accueillie par la plupart des municipalités et des associations de combattants.

L'armée bolcheviste

On annonce de source bolcheviste que la complète réorganisation de l'armée rouge a été décidée. Elle sera réduite à 450.000 hommes.

Un savant russe prédit trente-cinq ans de sécheresse

Le savant professeur russe Micholson a déclaré que d'après ses études et ses recherches basées sur les théories de Bruekner, le monde doit se préparer à une sécheresse qui durera 35 ans.

Bruekner avait prédit de mauvaises récoltes et de la famine entre les années 1920 et 1924.

L'affectation des étudiants sursitaires de la classe 1918

M. Barthou, ministre de la guerre, vient de décider que les étudiants appartenant à la classe 1918, actuellement en sursis, qui doivent être rappelés sous les drapeaux pour compléter le temps d'activité auquel ils sont astreints pourront, sur leur demande, être affectés à des corps en garnison dans les villes sièges de Facultés, même si ces corps ne sont pas alimentés normalement par le bureau de recrutement dont dépendent les intéressés.

L'éducation physique et la préparation militaire

La Commission de l'armée, réunie sous la présidence de M Boudenoot, a décidé de demander la mise à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires. Elle a adopté deux amendements au texte distribué : l'un de M. Guillaume Poulle et du général Hirschauer, établissant la sanction de l'incorporation anticipée d'un mois pour les jeunes gens qui n'auront pas satisfait à la loi ; l'autre de M. le général Bourgeois et de plusieurs de ses collègues, admettant la procédure de l'expropriation pour cause d'utilité publique pour les acquisitions de terrains destinés à l'application de la loi. L'accord est aujourd'hui presque complet avec le texte de la Chambre.

Contre les 8 heures dans l'agriculture

La Commission d'agriculture de la Chambre a voté à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« La Commission de l'agriculture, considérant que le traité de Versailles ne donne pas mandat à l'organisation permanente du travail, « Bureau international du travail », de traiter les questions agricoles, a décidé de demander au gouvernement de ne pas se borner, pour une raison d'opportunité, à demander le retrait des questions agricoles de l'ordre du jour de la prochaine Conférence de Genève, mais de refuser les compétences de cette organisation en matière agricole. »

Tirages Financiers

Ville de Paris 1871

Le numéro 1.154.276 est remboursé par 100.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 30.000 fr. : 98.326, 660.936.

Les dix numéros suivants sont remboursés à 10.000 fr. :
1234.424 435.214 447.359 1152.748
1232.877 1238.421 557.165 32.258
882.853 733.624

Soixante-quinze numéros sont remboursés par 1.000 francs.

Ville de Paris 1910

Le numéro 514.368 gagne 100.000 fr.
Le numéro 344.803 gagne 10.000 fr.
Cinquante-neuf numéros gagnent 1.000 francs.

Chambre des Députés

Séance du 20 octobre

Dès l'ouverture de la séance, un vif incident se produit. M. Mandel, dans la séance de mercredi avait déclaré que M. Escoffier, député, lui avait remis un document établissant que le chef du jury devant lequel comparaissaient en mars dernier, les communistes, était un communiste dont l'avocat général n'avait pas demandé la récusation ; ce dont s'était étonné la défense.

M. Escoffier proteste et inflige un démenti à M. Mandel sur lequel il se livre à des voies de fait.

M. Mandel continue, ensuite, son discours de la veille contre la politique du Gouvernement.

M. Berthon reproche à M. Briand de ne pas soutenir assez nettement le gouvernement d'Angora et rapporte certains bruits concernant la situation en Syrie. M. Briand proteste. Il dit que notre politique réussira en Syrie et que d'ici peu la France n'aura pas à maintenir 40.000 hommes à la frontière de Cilicie.

M. Berthon attaque le général Gouraud, ce qui provoque une vive protestation de la part de M. Briand qui rend hommage à ce général et qui affirme que la solution qu'il soumettra à la Chambre au sujet de la question de la Cilicie donnera satisfaction à tout le monde.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 21 octobre

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement.

M. J.-L. Bonnet demande le châtiment des allemands, coupables de crimes pendant la guerre, et du kaiser. M. Briand, président du Conseil, prend la parole. Il constate que la paix intérieure du pays est absolue. A l'extérieur, la situation est encore grave. Il rappelle les difficultés qu'il a éprouvées pour faire appliquer le traité durant l'année qui précéda son arrivée au pouvoir. Il déclare que l'appel de la classe 15 était justifiée par la question de la Haute Silésie.

M. Briand expose ensuite le problème financier, puis examine la politique intérieure du pays. Il termine en déclarant qu'il n'ira à Washington que si la Chambre lui accorde une grande majorité.

Le discours de M. Briand est vivement applaudi.

⁂

M. Puech est élu vice-président de la Chambre en remplacement de M. Groussier, démissionnaire.

CHRONIQUE LOCALE

Une proposition sérieuse

En dernière information, nous lisons :

M. Louis Deschamps, ancien sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à ce que l'administration des P T. T. présente dans un délai de trois mois un projet de convention confiant à une société privée l'exploitation des services téléphoniques pour une durée de trente ans dans toute la France.

⁂

M. Louis Deschamps, ancien sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. est, ce que l'on peut appeler, un spécialiste en la matière. Il a eu sous sa direction tous les services téléphoniques de France. Il s'est donc fait une opinion, une opinion ferme que ça ne marchait pas très, trop bien. Et c'est pourquoi, — il ne faut pas être grand clerc pour le comprendre, — il s'est dit : « Assez du monopole d'Etat ; assez de l'organisation actuelle, si fruste, si ridicule, de nos téléphones. Allons vers mieux. »

A-t-il tort ? a-t-il raison ? Nous n'aurons pas la prétention de l'affirmer. Mais, comme nous le disons ci-dessus, M. Louis Deschamps est un ancien sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., et dès lors nous nous croyons en droit de conclure, que si lui, ancien chef, demande la réorganisation des services téléphoniques existants, c'est qu'il en a compris, vu, subi les inconvénients, les imperfections, les graves défauts.

Estimant qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi, nous croyons que l'ancien sous-secrétaire d'Etat aux P T. T., — si l'on en croit les réclamations constantes des abonnés des clients, — n'a pas tort de demander une organisation différente de nos services téléphoniques, qui, sous le contrôle de l'Etat, ne donnent pas satisfaction.

C'est une preuve de plus que l'Etat n'entend rien aux affaires, à la direction des services publics. Et de cela,

qui en doute ? Seuls, ceux qui en profitent. Et combien sont-ils, ceux-là ? Une infime minorité.

Nous ignorons le sort que fera le Parlement à la proposition de M. Louis Deschamps : mais, enfin, le Parlement serait prudent de ne pas rejeter, sans l'examiner, la proposition déposée, et il serait très sage s'il l'adoptait.

Et s'il l'adoptait, le pays ne s'en trouverait pas plus mal. Car, il faut se souvenir que chaque fois que l'Etat a voulu diriger un service, eh bien ! la pagaie a été le seul résultat obtenu.

Rappelons-nous les services du ravitaillement qui existent encore, 3 ans après l'armistice ! Constatons que ces services entretiennent une foule de chefs, de sous-chefs, d'inspecteurs, de directeurs, contrôleurs et employés qui n'ont rien fait, ne font rien, surtout actuellement, et qui touchent, cependant, de gros appointements.

Mais, hélas ! souvenons-nous que les délégués, les principaux délégués qui agissaient au nom de l'Etat, se sont scandaleusement enrichis, au point que certains sont sous le coup de poursuites judiciaires qui probablement n'aboutiront pas. Il est des grâces d'Etat !

La proposition de M. Louis Deschamps n'est pas à jeter au panier : elle mérite d'être retenue, surtout en ce moment, où l'Etat déficitaire demande des ressources de tous côtés, écorche sans pitié les contribuables.

Et il serait préférable de voir la proposition de l'ancien sous-secrétaire d'Etat discutée, solutionnée pour ou contre, que d'assister à cette comédie lamentable qui se joue à la Chambre, depuis mardi.

Le pays est en proie au marasme des affaires : la vie reste chère, les impôts s'abattent sur les commerçants, les industriels : et la Chambre au lieu de s'occuper des questions économiques qui intéressent le pays, s'amuse à entendre, à écouter 50 interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement ou sur des questions oiseuses qui ne peuvent aboutir qu'à un changement de ministère, mais à aucune amélioration de la situation des travailleurs.

Il n'y a même pas une interpellation sur les compressions des dépenses : et cependant, n'y a-t-il rien à faire de ce côté-là ? Ce serait difficile de dire : non.

Les cinquante interpellateurs se succèderont à la tribune. Ce sera du temps perdu. Et puis après, les affaires sérieuses seront-elles examinées ? Nul ne peut l'affirmer.

Dans tous les cas, il serait nécessaire qu'on supprimât les parlottes et qu'on en vînt, la situation est assez difficile, aux questions économiques, à la compression des dépenses, à la suppression des dépenses inutiles, à la répression des affaires louches qui ont enrichi un tas de personnages dont les fortunes exagérées ne sont pas frappées par le fisc.

Quoi qu'il en soit, la proposition de M. Deschamps acceptée, ne tarderait pas à démontrer que l'Etat est un mauvais commerçant, un bien piètre patron.

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée aux soldats du 7e d'infanterie dont les noms suivent :

(Pour prendre rang du 15 décembre 1916).

Costes Louis, Matricule 3341, sergent (réserve) à la 4e compagnie du 7e rég. d'infanterie : sous-officier dévoué et courageux. A été très grièvement blessé, le 22 août 1914, à son poste de combat, à Bertrix.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1918).

Cady Augustin, matricule 8655, soldat (réserve) à la 7e compagnie du 7e rég. d'infanterie : bon et brave soldat. A été très grièvement blessé en montant à l'assaut des positions ennemies, le 21 avril 1917.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, tirage qui a eu lieu dans la séance de mardi, les sénateurs du Lot font partie: MM. Fontanille et de Monzie, du 3e bureau ; M. Loubet, du 5e bureau.

Nos compatriotes à Paris

Mariages. — On nous fait part du mariage de Mlle Hélène Barras, dont les parents, originaires de Gourdon, sont des fidèles de nos matinées mensuelles, avec M. Marceau Cimachowicz.

Et de Mlle Yvonne Nadal, de Douelle, avec M. Daniel Dubernat, des Arques, représentant de commerce, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. Félicitations et vœux de bonheur à tous.

Naissance. — Le Docteur et Mme Rédoulès, de St-Germain-du-Bel-Air, viennent d'hériter d'un mignon petit garçon, ce dont nous les félicitons. Mme Rédoulès est la fille du Ct. Laville, du 144e d'infanterie, la petite-fille de M. Eugène Pons, ancien maire de la Bastide-du-Vert et la cousine de M. Benjamin Pons, le dévoué Président de l'Office du Travail des Originaires du Lot à Paris.

Décoration. — A la prise d'armes qui a eu lieu aux Invalides le 6 courant, la Rosette d'Officier de la Légion d'Honneur a été remise au Commandant Edmond Esselin dont nous avons annoncé récemment la promotion.

Nos matinées. — L'Union amicale des « Enfants de Figeac » donnera sa première matinée dansante de la saison, dans les salons Vianey frères, 1, avenue Ledru-Rollin, le dimanche 23 octobre. Tous ceux qui, pendant la dernière saison, ont suivi les magnifiques fêtes données par nos amis de Figeac, se feront un plaisir d'aller applaudir les artistes de tout premier ordre et le brillant orchestre que l'ami Janot doit y amener.

Jean DE LARAMIÈRE.

Compatriote

Par arrêté ministériel du 18 octobre 1921, notre compatriote M. Périer de Feral est désigné pour faire partie du Conseil supérieur des travaux publics.

Nos félicitations.

Enregistrement

M. Pérès, receveur de l'enregistrement à Cajarc, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'Union du Commerce et de l'Industrie
et
La Question des Tarifs d'Eclairage

L'Union du Commerce et de l'Industrie de Cahors s'est réunie le 17 octobre 1921.

A la précédente réunion une Commission avait été chargée de demander à la Municipalité de Cahors les motifs des relèvements précipités des tarifs de l'électricité.

C'est dans ces conditions que je fus chargé d'étudier la question et d'en faire un exposé.

La question de l'éclairage ne doit pas être examinée par l'Union dans un sens étroit, comme une simple question d'intérêt local, qui devrait servir de prétexte à des polémiques stériles. Elle doit être examinée comme une question d'intérêt général à l'étude de laquelle se trouvent liés, non seulement les intérêts des commerçants et des industriels de Cahors, mais également les intérêts généraux du commerce et de l'industrie dans toutes les villes ou agglomérations où on fait usage du gaz et de l'électricité.

Les contrats, qui règlent les rapports des villes et des particuliers avec les Compagnies d'éclairage, sont établis sur des modèles-types. — Il s'agit de déterminer les garanties que donnent aux villes et aux particuliers les clauses de ces contrats pour la sauvegarde de leurs droits et ce que la Jurisprudence du Conseil d'Etat a conservé en vigueur de ces garanties et de ces droits.

Mais cela ne doit pas nous interdire d'examiner la situation de fait de la Ville de Cahors.

La Municipalité de Cahors a dû, sous la poussée des événements, substituer aux traités primitifs des conventions provisoires ; — il s'agit de savoir si cela a été fait dans la mesure où l'imposent les décisions de la Jurisprudence, en prenant toutes les garanties pour sauvegarder les droits de la Ville et ceux des particuliers.

La Compagnie du Gaz, usant d'un droit que semble lui donner la Jurisprudence, a demandé à la Ville le relèvement des tarifs du gaz et de l'électricité et le paiement, sous forme de relèvement de tarifs, d'une indemnité correspondante au déficit de son exploitation, à dater du début de la période extra-contractuelle de guerre jusqu'au jour où la Municipalité a autorisé le relèvement des tarifs. — C'est le droit absolu de la Compagnie, à la condition qu'elle produise toutes les justifications nécessaires : juridiques, commerciales, techniques.

Ce n'est point la faute de la Compagnie si la Municipalité ne lui a pas demandé de produire ses justifications et n'en a point fait contrôler le bien fondé par experts.

Il se peut fort bien que les demandes de la Compagnie soient pleinement justifiées, mais la Jurisprudence du Conseil d'Etat stipule qu'il ne suffit point qu'elle l'affirme, il est nécessaire qu'elle le prouve.

Or la Municipalité de Cahors a accepté de faire payer par les consommateurs de gaz et d'électricité, sous forme de relèvement de tarifs, des indemnités dont le total s'élève à plus de cent mille francs. — Que la Compagnie réclame une indemnité, il n'y a rien à reprendre si, toutes justifications produites, il ressort que cette indemnité est due. — Mais ce qu'il y a de grave, c'est que l'on cache à la population et aux consommateurs que la Municipalité a admis le principe de l'indemnité sans en informer ceux qu'on oblige à payer, et sans qu'aucun expert (expert comptable, expert juridique ou expert technique) ait été appelé à établir la légitimité de cette indemnité et à déterminer l'exactitude de son total.

Dans une lettre adressée à la Municipalité, la Compagnie du Bourbonnais demande « le relèvement des tarifs de « l'énergie électrique à un taux lui per« mettant de se faire rembourser par les « consommateurs d'électricité le mon« tant de l'indemnité de 150.000 francs « que lui doit la ville (sans compter les « intérêts et l'amortissement du capital), « afin de pouvoir continuer son exploi« tation d'une façon rémunératrice. »

« 5° Les tarifs d'énergie électrique, « que nous vous indiquons (1 fr. 30 « le kwh. pour l'éclairage, 0,80 pour la « force motrice), sont des minima que « nous ne pouvons réduire ; nous atti« rons votre attention sur le fait que « l'intérêt de la ville commande que ces « tarifs soient encore plus élevés, si vous « le jugez ainsi, car leur perception par « nous à titre provisionnel contribuera « à diminuer la dette que nous doit la « ville. »

Tels sont les termes textuels de la lettre de la Compagnie *dont on nous refusa communication sous prétexte qu'elle revêtait le caractère d'une correspondance PRIVEE.*

Mais alors quelle est la nature de la dette due par la ville à la Compagnie du Gaz ?

La Compagnie en parle et la Municipalité s'obstine à tenir cette situation cachée.

D'un côté, l'on affirme un droit, l'existence d'une créance, et de l'autre côté l'on refuse de nous faire connaître la nature de nos obligations.

D'autre part, en ce qui concerne le gaz, la situation se trouve réglée par une formule de M. de Mocomble qui fut choisi comme arbitre par la Compagnie et par les trois villes : Cahors-Aurillac-Rodez pour la fixation du prix du gaz.

L'application de cette formule aboutit à ce résultat paradoxal de faire augmenter le prix du gaz chaque fois qu'on l'applique. Le prix du gaz augmente lorsque le prix de la houille diminue..... parce que le prix du cocke baisse !

Le Maire d'Aurillac vient par des déclarations publiques d'affirmer qu'il allait dénoncer l'accord intervenu comme préjudiciable aux intérêts dont il avait la charge.

Le Ministère de l'Intérieur a établi un modèle de Cahier des Charges pour les traités de gaz dans lequel se trouvent insérées deux formules pour la détermination du prix de vente du gaz.

Pourquoi ne point comparer les données de la formule de M. de Mocomble avec les données des formules ministérielles ?

Telle est la situation.

L'Union du Commerce et de l'Industrie, jugeant que cette situation ne pouvait durer, a voté à l'unanimité (1) l'ordre du jour suivant :

« L'Union du Commerce et de l'Indus« trie réunie en assemblée générale le « 17 octobre 1921 regrette que la Muni« cipalité de Cahors ait mis les consom« mateurs de gaz et d'électricité dans « l'obligation de payer à la Compagnie « du Bourbonnais, sous forme de relève« ments de tarifs, une indemnité, sans « les avoir informés du paiement de « cette indemnité, et sans qu'au préa« lable aucun expert n'ait établi la légi« timité de cette indemnité et l'exacti« tude de son total.

« Elle demande que le Conseil muni« cipal soit saisi de la présente protes« tation. »

Paul GARNAL.

P.-S. — Il semblerait résulter de conversations particulières que certains membres de l'Union des commerçants voudraient limiter la vérification des comptes à celle d'un expert-comptable. Qu'un expert-comptable soit désigné, nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais s'en tenir à son avis, cela nous paraît insuffisant. Un expert-comptable pourra établir l'exactitude des opérations de comptabilité, mais il ne pourra en aucune façon rechercher et déterminer si le déficit est imputable ou non à une faute de gestion ou d'exploitation, ce qui relève des TECHNICIENS ; — pas plus qu'elle ne pourra établir si les sommes, qui figurent au nombre des dépenses mises à la charge des *consommateurs*, ne devraient pas figurer au compte *de la ville*, ce qui, avec le fondement juridique de l'indemnité, relève d'un examen *juridique* de la question.

Ce qu'il faut, ce sont des « EXPERTS », et ce qu'il faut retenir, c'est que c'est peut-être *l'expertise juridique* qui a dans cette affaire le plus grand rôle à jouer, — car elle doit nécessairement porter sur l'examen des opérations de comptabilité municipale.

⁂

Pour conclure, et en réponse à une note publiée hier, nous demandons aux lecteurs impartiaux, si c'est faire œuvre de mauvais citoyen et manifester un esprit d'hostilité vis-à-vis de la municipalité, que de demander que les consommateurs de gaz et d'électricité et tous les contribuables de Cahors soient tenus au courant des termes des contrats qui lient actuellement la ville et les consommateurs de gaz et d'électricité à la Compagnie du Bourbonnais ?

Est-ce ma faute si ce qui doit être n'est pas ?

Je demanderai aux autres de ne point oublier qu'étant en république, c'est le droit et le devoir de chacun de contrôler les actes de l'autorité.

Il est vrai qu'il est parfois plus commode de se soumettre.

Mais je tiens à affirmer, à nouveau, sans pour cela faire figure de courtisan, que je ne suis guidé, dans l'étude de cette question, par aucune pensée d'hostilité vis-à-vis de personne. Si j'ai été amené à produire mes suggestions, c'est parce qu'on a refusé de tenir compte des arguments *uniquement* produits pour la défense des droits des consommateurs et des contribuables, et parce que l'on nous a refusé communication de ce que tout contribuable avait le droit de connaître.

Si notre point de vue est faux, si notre documentation est erronée, nous le reconnaîtrons en toute bonne foi. Mais alors pourquoi ne nous l'a-t-on pas dit quand nous l'avons demandé ?

(1) Une note publiée dans un journal local affirme que cet ordre du jour n'a pas été voté par l'Union des Commerçants.

J'affirme que l'ordre du jour a été voté. Et il a été si nettement voté que j'ai été formellement chargé, par l'Assemblée, de le recopier et de le transmettre le lendemain au secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée où il figure.

J'en ai eu, ce matin, le témoignage renouvelé des membres présents à la réunion.

Au surplus, ma plume a toujours été libre, elle le reste.

Paul GARNAL.

CONCERT REUSCHEL

Nous avons eu, jeudi, la bonne fortune d'entendre avec M. Eug. Reuschel, une des étoiles de cet instrument si méconnu, au moins dans nos provinces, le piano. Une assistance de choix fit au virtuose l'accueil chaleureux qu'il méritait largement.

Eug. Reuschel, pianiste de haute lignée, fort apprécié dans les milieux musicaux est un des « as » du clavier, et ce terme sportif n'a rien de déplacé, si l'on songe que, à ce degré de virtuosité, l'instrumentiste est une sorte d'athlète capable d'arriver par un patient effort, à tirer d'un instrument modeste des sonorités prodigieuses toujours, heureusement tempérées par la magie de l'art. Car, ne n'oublions pas, il y a derrière l'artiste, le souffle des maîtres qu'il interprète et qu'il doit avoir juré de ne pas trahir.

Eug. Reuschel nous le fit bien voir dans l'exécution ardente, passionnée, d'un programme qui allait de Chopin à Listz en passant par Fauré, Léo Satchs et Amédée Reuschel.

Grâces soient donc rendues au jeune maître et aussi à M. Montbor qui voulut bien, au pied levé, remplacer la cantatrice annoncée au programme et empêchée au dernier moment, nous donnant ainsi l'occasion d'admirer une fois de plus la splendeur de son organe et la maîtrise de sa déclamation.

Voici donc la saison musicale ouverte à Cahors. Souhaitons qu'elle ait de nombreux beaux jours.

Résultats du baccalauréat

Voici les résultats du Baccalauréat (session d'octobre) :

Sont déclarés admissibles :

1re A : Bramel Jean, de Roaldès Albert.

1re B : Barreau Robert, Goudounèche Alphonse.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper MM. Astruc Jules, entrepreneur de peinture et Astruc Louis, épicier à Cahors, en la personne de leur mère, décédée à l'âge de 75 ans.

Nous adressons à MM. Astruc et à leur famille nos vives condoléances.

Nicotine

Les personnes désireuses de se procurer de la nicotine peuvent s'adresser à l'Entrepôt des Tabacs, 8 *bis*, av. de la Gare, à Cahors, où ce produit leur sera délivré au prix de 0 fr. 80 le litre.

N. B. — L'Entrepôt ne fournit pas les récipients.

NOS MORTS

Les corps des soldats originaires du Lot, morts pour la France sont arrivés en gare de Cahors, vendredi matin.

A 7 heures, le wagon contenant les restes des héros fut ouvert en présence des autorités civiles et militaires : les honneurs ont été rendus par un piquet de soldats en armes ce pendant que tambour et clairon battait et jouait aux champs.

Par les soins de MM. Caillou, commissaire de police et Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture du Lot, les cercueils furent descendus du fourgon et déposés dans la grande salle funèbre aménagée et décorée par la Compagnie du P. O.

Puis, les cercueils ont été remis aux familles qui assistaient à cette triste cérémonie.

Les corps du soldat Toulouse et du capitaine Richard, de Cahors, ont été emportés par les familles qui les ont fait inhumer au cimetière de notre ville. Aucune cérémonie n'a eu lieu.

⁂

Voici la liste des corps des militaires « Morts pour la France » qui arriveront à Cahors, le mardi 25 octobre :

Bach Alain, d'Albas, Bétailloux Aleyda, de Bétaille, Arbouys Jules, de Cahors, Vaurez Jean, de Cahors, Baudis Léon, de Cajarc, Monfreu Pierre, de Comiac, Lafabrie Emmanuel, de Cours, Audubert Clément, de Gagnac, Savy Joseph, de Labastide-du-Vert, Teulières Fernand, de Loubressac, Delmas Henri, de Loupiac, Lasfargues Augustin, de Montfaucon-du-Lot, Delsahut Cyprien, de Rignac, Bonnaves Jean, de Salviac, Simon Adrien, de Saint-Projet, Rougier Albert, de Saint-Sozy, Nayrac Jean-Baptiste, de Souillac, Calmels Pierre-François, de Vers, Ayroles, Henri, de Terrou.

⁂

Le retour de nos morts glorieux

Le bureau de l'Association des Ascendants informe ses adhérents qu'un convoi de nos glorieux morts arrivera en gare de Cahors, mardi matin, 25 courant.

Parmi ces héros, se trouve le fils du sympathique et dévoué trésorier de l'Association, M. Vaurez, qui sera inhumé au cimetière de notre ville. Le convoi partira de la chapelle ardente de la gare à 8 heures 1/2. précises.

Prière aux membres de l'Association, d'assister à cette cérémonie.

P. T. T.

M. Cancès est nommé facteur à Latronquière ; M. Ruamps est nommé facteur à Lalbenque, en remplacement de M. Sembel, admis à la retraite.

Contributions indirectes

M. J. C. Sers, commis principal des contributions indirectes à la direction de Cahors est nommé rédacteur principal à la direction d'Agen.

Nous adressons au sympathique M. Sers, qui est le Président de l'Association des Mutilés du Lot, nos vives félicitations pour l'avancement qu'il obtient.

Experts des tabacs

La proclamation des résultats des élections pour les experts de tabac dans le Lot a eu lieu jeudi à la Préfecture, sous la présidence de M. Lescale, vice-président du Conseil de Préfecture.

Tous les candidats présentés par la Fédération sont élus. Il n'y avait pas d'autres candidats.

1re commission. — Ayral, à Larnagol, et Cossé, à Cahors, titulaires ; Jouffreau, à Prayssac, et Couderc, à Saint-Géry, suppléants.

2e commission. — Conquet, à Larroque-des-Arcs, et Conquet, à Tour-de-Faure, titulaires ; Feyret, à Lamadeleine, et Bastide, à Boissières, suppléants.

3e commission. — Marcenac, à Marcilhac, et Cabarrot, à Arcambal, titulaires ; Alazard, à Caillac, et Bastide, à Labadie, suppléants.

Commission de Souillac. — Gouygou, à Strenquels, et Gineste, à Salviac, titulaires ; Gibert, à Gourdon, et Lautard, à Saint-Germain, suppléants.

Chambre des huissiers

A la liste des membres de la Chambre de discipline, des huissiers de l'arrondissement de Cahors, il faut ajouter M. Contou, huissier à Cahors, qui a été élu trésorier.

Travaux publics

Une commission municipale composée de MM. Dulac, Henras, Nicolaï, s'est rendue jeudi soir, avec M. Caminade, agent-voyer, dans la rue Fondue-Basse pour établir le plan de l'élargissement de cette rue à son débouché dans la rue Brive.

M. Benestèbe faisant construire un garage dans la partie sud des remises de l'Hôtel du Lion d'Or, la ville a décidé de profiter de la démolition de cette remise, pour élargir la rue Fondue-Basse de 50 centimètres environ, car on sait que cette rue forme une sorte d boyau d'accès difficile pour les charrettes.

Probité

La jeune Latapie, petite-fille de M. Delseriès, gendarme en retraite, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. Félicitations à l'honnête enfant.

Le vol des bijoux

A la suite d'un interrogatoire de Combebias, M. le Juge d'instruction a inculpé le nommé Baudet, employé au Fusain-Crayon, à Agen.

Baudet est accusé d'avoir recélé des bijoux volés à la gare de Cahors. Son arrestation a été opérée à Agen.

Nos horloges

Un touriste qui était descendu dans un hôtel du centre de notre ville, nous disait un jour : « C'est épatant, à Cahors pour connaître l'heure ; vous avez des horloges qui sonnent fort, que l'on entend de façon nette. La nuit, le matin quand il faut se lever de bonne heure, je le répète, c'est épatant ! Trois horloges qui sonnent à 1, 2 ou 3 minutes d'intervalle : c'est épatant ! »

Ce touriste avait raison. Si les becs de gaz étaient, la nuit, à Cahors, aussi lumineux que les horloges sont sonores, Cahors serait catalogué par les touristes, une des plus agréables villes du Sud-Ouest.

Les horloges de la Cathédrale, de l'Hôtel de Ville, du Lycée, de la Caserne, jettent l'heure aux quatre coins de la ville : parfois, il y en a bien une qui se détraque. Elle oublie de sonner ou elle sonne trop longtemps, si longtemps qu'on ne peut pas se fier à elle. Les autres sont là pour les suppléer. Bref, les horloges à Cahors sont, malgré tout, épatantes.

Ainsi l'a constaté le touriste précité.

⁂

Mais un autre touriste nous a dit, sur le quai de la gare : « C'est dégoûtant : vos pendules administratives ne marchent pas ! » — « Pas possible ! » — « Si fait, monsieur. Je suis ici, sur le quai de la gare, depuis plus d'une heure 1/2 pour prendre le train de Brive. » — « Et alors ? comment cela ? Le train ne part qu'à 18 heures 04 !! »

— « Et voilà, nous confia le touriste, je suis allé au bureau de Poste, et j'ai réglé ma montre sur la pendule qui est installée dans la salle d'attente de ce bureau. Elle faisait 6 heures 1/2 : ça m'a un peu étonné, mais, comme je m'étais retardé à baguenauder, je n'ai pas réfléchi et j'ai pris cette heure. On a confiance dans une horloge d'une administration, que diable ! »

« C'est pourquoi, je poireaute ici, sur le quai de la gare depuis 1 heure 1/2. Ah ! ça, non ! A Cahors, vos pendules marchent mal. »

Nous insinuâmes : « Elles s'arrêtent, elles se détraquent parfois. Ça peut arriver à la meilleure des pendules ! »

Mais ce second touriste n'était pas comme le premier : il n'était pas enchanté de la belle sonnerie des heures.

Et pour en avoir le cœur net, nous avons voulu savoir. C'est vrai : la pendule de la salle dattente du bureau de poste de Cahors marque depuis longtemps, 6 heures 1/2 !

LOUIS BONNET.

Le pavillon LaVayssière

Le pavillon Lavayssière, anciennement l'école publique de filles, de la place Thiers, cédé à l'autorité militaire qui y avait installé ses services administratifs, a été rétrocédé à la ville par l'autorité militaire.

Un immeuble de plus dont pourra profiter la ville : installera-t-on une école ou des services administratifs civils ? Une décision ne manquera pas d'être bientôt prise.

Mais une réflexion s'impose : c'est que la ville est riche en immeubles, alors que les logements se font de plus en plus rares. Il n'est guère possible à un fonctionnaire arrivant à Cahors de trouver un appartement. Il est vrai que le cas n'est pas particulier à Cahors.

Mais puisque la ville possède des immeubles inoccupés, pourquoi ne les aménagerait-elle pas le plus vite possible pour loger au moins les plus pressés ?

On affirme que c'est bien l'intention des administrations de la ville. Mais pour quand ? En attendant, la crise des logements continue.

L. B.

Service vicinal

M. Poujades Cyprien est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 1 à la résidence de Gourdon en remplacement de M. Fargues, appelé à un autre poste.

M. Roques Gaston est chargé de la 5e station du chemin de grande communication n° 27 *a* à la résidence de Douelle, en remplacement de M. Noguès, décédé.

M. Nigou Eloi est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 8 à la résidence de Pradines en remplacement de M. Roques appelé à un autre poste.

Musique de chambre

L'Association professionnelle de Musique de Chambre donnera son troisième concert de l'année, le mardi 8 novembre dans la salle du « Palais des Fêtes », avec le gracieux concours de Mme Kunc, des Concerts Colonne et de ses Elèves : Mlle Baldocchi et Mlle Rouquayrol de Boisse.

PROGRAMME

1° Trio sérénade..... Reber.
Mlle Rouquayrol de Boisse, MM. Michel, Jean Nouyrit.
2° La Procession..... César Franck.
Te souviens-tu du baiser..... Georges Guiraud.
Mlle Rouquayrol de Boisse.
3° Quatuor avec piano. G. Fauré.
Mlle Rouquayrol de Boisse, MM. Michel, J. B. Nouyrit, Jean Nouyrit.
4° Soleil d'Automne... Aymé Kunc.
Je ne sais pas de fleurs ..... Aymé Kunc.
Ilaï-Luli ..... Arthur Coquard.
Mlle Baldocchi.
5° Quintett IX, avec Clarinette..... W. A. Mozart.
MM. G. Michel, J. B. Nouyrit, J. Nouyrit, Galès, Bulzeau.
6° Chant de France.... Harmonie par Perillo.
A. Musetts du XVe siècle..... »
B. Chanson à danser..... »
C. Margoton au XVe siècle..... »
Scène des Lettres de Werther..... Massenet.
Le Voyage..... Aymé Kung.

Madame Aymé Kunc

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mlle Marthe Balcoechi.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche 23 courant une équipe très mixte du C. C. C. se rendra à Decazeville pour rencontrer l'équipe 1 du Sporting Club Decazevillois, finaliste du championnat de France, 3e série, en 1921 et qui n'a jamais connu de défaite sur son terrain au cours de cette saison.

Que fera le C. C. C. devant une telle équipe ? Le résultat n'est pas douteux, il est certain que nos « diables rouges » auront à cœur de bien défendre leurs couleurs.

Composition de l'équipe : Balas, Coupy, Toulzac, Boutang, Brassens, Vincent, Berbier, Duprat, Delsol, Lascombe, Delpy, Gratadour, Bousquet, Cadéot, Gayerie, Chasteing, Cots.

⁂

Une belle rentrée au C. C. C. !

Gayerie, l'ancien talonneur du Stade Cadurcien 1910-11, débutera dimanche contre Decazeville.

⁂

On nous prie d'insérer :

Jeudi prochain, les équipes du foot-ball du Patronage St-Louis se rencontreront avec celles du Patronage de Figeac sur le champ de la Compound-Club. Les hôtes seront reçus à la gare le matin à 10 h. par leurs amis de Cahors : défilé en ville ; à midi déjeuner dans la cour du patronage ; à 1 h. 1/2 coup d'envoi ; à 2 h. 1/2 goûter et à 4 h. départ. — *P.-S.* Prière aux bienfaiteurs de prêter leur concours.

La répartition des classes à compter du 1er octobre 1921

Le tableau de répartition des classes à compter du 1er octobre s'établit comme suit :

Armée active : classe 1920, 1921.

Réserve de l'armée active : classes 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919.

Armée territoriale : classes 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907.

Réserve de l'armée territoriale : classes 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900..

La musique des fusiliers-marins

Le Ministre de la Marine vient de doter d'une musique l'immortel bataillon des fusiliers-marins à fourragère rouge qui tient garnison à Lorient et de lui donner pour chef M. Burlion, sous-chef de musique de la flotte de Brest qui s'est classé premier au concours.

Les candidats (engagés ou rengagés avec primes) qui désirent faire partie du nouvel orchestre militaire, et pouvant tenir immédiatement une très bonne partie instrumentale sont priés de s'adresser à M. Burlion, chef de la musique des fusiliers-marins à Lorient.

Avantages exceptionnels accordés aux musiciens.

Recrutement de mécaniciens pour l'aviation militaire

Les jeunes gens qui, à la suite d'un essai ou d'un examen sont reconnus susceptibles, en raison de leurs connaissances pratiques ou de leur instruction, de devenir après avoir suivi des cours spéciaux, gradés mécaniciens dans l'Aviation Militaire, peuvent contracter un engagement de 4 ou de 5 ans au titre d'une formation d'aviation militaire de leur choix, avec l'autorisation du Commandant de cette formation. Ces engagements peuvent également être autorisés sur le vu de certificats professionnels ou de titres universitaires probants.

Dès leur entrée au service, ces engagés suivent d'abord au corps, puis dans une école de mécaniciens, des cours spéciaux d'instruction qui leur permettent de passer les examens du *brevet de mécaniciens d'aviation*.

Ces cours spéciaux peuvent atteindre une durée d'un an.

Outre les avantages ordinaires réservés à tous les engagés ils bénéficient, après l'obtention du brevet, d'un avancement plus rapide et d'avantages pécuniaires sous la forme de primes journalières qui le jour où ils dépassent la durée légale du service atteignent 3,50 pour les soldats, 4 francs pour les caporaux 4,50 pour les sergents, 5 francs pour les adjudants.

De plus, à l'expiration de leur engagement, ils auront entre les mains un métier qui leur permettra de trouver dans l'industrie une situation rémunératrice.

Les jeunes gens désireux de bénéficier de ces avantages pourront se procurer tous les renseignements utiles auprès des Commandants de Bureaux de recrutement et des Commandants de toutes les formations d'aviation.

Est-ce vrai ?

Jeudi soir, vers 7 heures, une jeune femme amenait au bureau de police une fillette âgée de 7 ans 1/2 environ, laquelle, disait-elle, avait été l'objet d'un attentat de la part d'un vieillard de 75 ans.

Les déclarations de la fillette interrogée à maintes reprises n'étaient pas les mêmes.

Ce qui parut étrange, c'est que cette femme n'était pas la mère de la fillette.

Auparavant, dans la rue Ste-Barbe, elle avait fait grand vacarme contre le vieillard.

M. le Commissaire décida de faire examiner l'enfant par un médecin. L'affaire en est là.

Grave accident

Un accident est survenu, samedi matin, à 8 heures sur la route de Larroque. Le nommé Richard, marchand de bois à Lauzès, arrivait à Cahors sur sa charrette chargée de fagots, attelée de 2 chevaux, quand, devant l'octroi, la charrette accrocha une autre voiture traînée par un âne, appartenant à M. Couderc Louis propriétaire à Larroque-des-Arcs.

La petite voiture sur laquelle se trouvaient M. et Mme Couderc fut renversée.

M. Couderc, est tombé sous la charrette chargée de fagots et a été gravement blessé, une roue de la charrette lui ayant passé sur le bras droit.

M. Couderc fut transporté à l'hôpital : la blessure est très grave.

Vol

Nous avons mentionné dans notre dernier numéro le vol dont avait été victime Mme Delbru, propriétaire, rue Bouscarrat.

Son sac à main retrouvé dans l'escalier, avait été rapporté par le voleur. Mais celui-ci l'avait débarrassé de 105 francs qu'il contenait.

Mme Delbru ayant, à ce sujet, fait des observations à un de ses locataires, le nommé G..., celui-ci affirma n'être pour rien dans cette affaire et il offrit de se laisser fouiller. Les recherches faites chez lui, par Mme Delbru, furent infructueuses.

Mais le lendemain, G... apprenant que la propriétaire avait porté plainte s'empressa d'aller la trouver et de lui offrir, à titre de dédommagement, son titre de pension. Cette démarche parut bizarre au Commissaire de police. Il interrogea G... et celui-ci répondit que c'était pour rendre service à Mme Delbru. Il fut laissé en liberté.

Mais jeudi soir, G... fut rencontré sur les Boulevards dans un état complet d'ébriété et faisant même du tapage. Le Commissaire de police le fit écrouer au violon où il a passé la nuit.

G... a été, le lendemain, conduit au Parquet et a été inculpé du vol au préjudice de Mme Delbru.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 23 OCTOBRE 1921

Marche des Petits Lapins. — Ithier.
Fiançailles (valse, 1re audition). — Wesly.
Le Jour et la Nuit (fantaisie, 1re audition). — Lecocq.
Aubade (polka pour cornet et bugle) sol.: MM. Mercier, Couaillac. — Mougeot.
Bajonnette au canon (1re aud.) défilé avec tambours, clairons. — Houziaux.

Allées Fénelon, de 16 h. à 17 h.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 Octobre au 20 Octobre 1921

Naissances

Dauliac Odette-Louise, rue du Bousquet, 8.
Viguié René-Yvon-Fernand, rue Pélegry, 4.
Viguié André-Joseph-Louis, rue Pélegry, 4.
Castelnau Andrée-Yvonne, rue Nationale, 6.

Publications de mariages

Rossignol Auguste, empl. au Lycée et Rougeayres Hélène, rue du Cheval-Blanc, 5.
Bergounioux Paul, cultivateur à Cahors et Viguié Rosalie-Virginie, s. p., à Cahors-Bonnet.

Mariages

Lafage J.-Antonin, cultivateur et Lugan Marie-Irma, s. p.
Roux Justin-Jules, entrepreneur de transports et Ramès Juliette-Marie-Irène, s. p.
Pichoustré J.-Germain-Emile, forgeron-mécanicien et Gélis Noémie-Maria, s. p.
Rouquié Edouard-Baptiste, ouvr. boulanger et Guindou Jeanne-Yvonne, empl. de commerce.

Décès

Lamolère Véronique, ép. Longpech, 63 ans, rue St-Barthélémy, 13.
Delbreil Marie, 59 ans, rue P.-Wilson.
Béulaguet Marie, Vve Marcenac, 79 ans, bd Gambetta, 101.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 23 octobre 1921 par la

Pharmacie de la Croix-Rouge

Laboratoire de la Phosphiode Garnal

En face le Théâtre — CAHORS

MALAISES D'AUTOMNE

Finis les beaux jours ! tout ce qui fut la belle parure vivante de l'été s'étiole, se flétrit et meurt peu à peu. La tristesse s'étend partout, pesant sur le cerveau des malades de l'estomac ou de l'intestin; ils croient sentir leur mal s'aggraver et se montrent plus ombrageux. C'est le moment de faire une cure avec l'eau **SAINT-MARTIAL**, laxative et dépurative, qui mettra bon ordre à ces petits dérèglements.

Pharmacie ORLIAC, à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 20 octobre 1921

VOL

Une dame D..., 50 ans, demeurant à Cahors, rue Feydel, est poursuivie pour vol d'une paire de poulets sur le marché, au préjudice d'un propriétaire.

Elle fait défaut : le tribunal la condamne à 15 jours de prison.

THEATRE DE CAHORS

Hâtez-vous d'aller applaudir cette joyeuse opérette si vous ne voulez pas qu'on vous montre du doigt comme le Monsieur qui n'a pas encore vu

PHI-PHI

C'est lundi soir qu'aura lieu la représentation à Cahors.

La Franciscaine

Liqueur digestive incomparable

HERBORISTERIE MÉDICINALE de 1re Classe

Nous rappelons que nous possédons des plantes médicinales indigènes en vue de prévenir Asthme, Bronchite, Constipation, Rhumatismes, etc.

Herboriste diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Toulouse, Villa des Tours, Quai Cavaignac (près le Pont du Chemin de fer), **CAHORS.**

FUTAILLES. — Pour satisfaire plus rapidement ses clients, M. Paul GINOULHAC, tonnelier à Toulouse, à l'honneur de les aviser qu'ils trouveront aux meilleures conditions **toutes barriques** et tout genre de **futailles chêne et châtaignier** à son dépôt chez M. VERTUT, Avenue de Toulouse, 19, faubourg St-Georges, CAHORS.

Pradines

Obsèques. — Samedi ont été célébrées à Pradines les obsèques de Mme Longpech, épouse de M. Longpech, le dévoué brigadier de l'octroi de Cahors.

En cette cruelle circonstance, nous adressons à M. Longpech, à Mlle Longpech, institutrice à Calvignac et à la famille nos sincères condoléances.

Figeac

Répression des fraudes. — M. le commissaire de police de Figeac a fait, mercredi dernier, des prélèvements de lait dont les échantillons ont été envoyés au laboratoire pour analyse.

Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Delmas, pont Gambetta.

Montredon

Vols. — Dans la nuit du samedi à dimanche, le poulailler de M. Noël Courdurié, propriétaire au hameau de Lalaubie, a été visité par des malandrins qui, après avoir forcé les deux serrures de la porte, ont fait main-basse sur quatorze volatiles.

C'est la troisième fois en quelques années que M. Courdurié est victime d'un vol identique.

Bagnac

Nomination. — Mlle Alis, récemment nommée directrice d'école à Bagnac, a, depuis la rentrée, pris possession de son poste.

Avancement. — M. Marty, percepteur à Sousceyrac (Lot), avantageusement connu à Bagnac, d'où il est originaire, est nommé percepteur dans notre localité.

Felzins

Monument des Morts. — L'inauguration de ce monument aura lieu à la Toussaint. Ce jour-là paraît convenir tout particulièrement pour les pieuses manifestations du souvenir aux morts glorieux de la guerre.

Dégagnac

Communiqué de la mairie. — La foire de Dégagnac du 5 novembre se tiendra le vendredi 4 novembre pour éviter sa coïncidence avec la foire de Gourdon du samedi après la Toussaint. Ce changement de date ne modifiera en rien l'approvisionnement des divers marchés.

Mariages. — Cette semaine il y a eu deux mariages.

Aux nouveaux époux, Jean-Emile Clary, de Goujounac et Angéla Griffoul, de Dégagnac, d'une part; Ludovic-Alphonse Bouygues, de Dégagnac et Anne-Mélina Fontanel, de Rampoux, d'autre part, nous adressons nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Gourdon

Un poivrot obstiné. — Depuis plusieurs mois les communes de St-Chamarand et de Saint-Cirq-Souillaguet sont visitées par un étranger sans papiers ne connaissant que quelques mots de français, fort, robuste, que les uns disent Alsacien et d'autres Allemand, du nom de Schimberlé Michel, 47 ans, qui inspire de sérieuses inquiétudes à bien des personnes, surtout depuis l'attentat sauvage de deux étrangers chez M. Vilard à St-Cirq-bel-Arbre.

Cet individu travaille environ trois jours par semaine et passe le reste du temps dans les auberges de la région.

Son intempérance lui a déjà valu 2 condamnations pour ivresse publique et manifeste.

Le 3 octobre dernier il en a encouru une troisième. Pour ces faits de récidive rapprochés il sera déféré au tribunal correctionnel.

Il serait à souhaiter qu'on en débarrasse le pays et qu'on le renvoie dans ses foyers.

Gramat

Le revers de la médaille. — Un mercanti de marque va passer prochainement, dit-on, en correctionnelle.

Il s'agit d'un commerçant poursuivi pour abus de confiance au préjudice de l'Etat pendant la guerre au sujet de fournitures militaires.

Il serait à désirer qu'on les englobe tous et surtout qu'on leur fasse rendre gorge.

Ce serait le moyen tout trouvé d'équilibrer le budget sans crise ministérielle et surtout sans bourse délier pour ceux qui ont fait leur devoir soit à l'avant, soit à l'arrière.

Que font nos parlementaires qu'ils ne songent pas à ce moyen si commode et si équitable.

Gignac

Grande fête sportive. — Le dimanche 30 octobre aura lieu à Gignac un match de foot-ball qui se disputera entre la jeunesse athlétique de Brive et la jeunesse sportive de Gignac.

A cette occasion et pour rehausser l'éclat de cette manifestation sportive le Comité a organisé pour la journée du 30 octobre des réjouissances publiques.

Attractions diverses et nombreuses.

A midi aura lieu un banquet à l'hôtel Delbreil sous la présidence de M. le Maire assisté du Conseil Municipal.

Feu d'artifice, etc.

La soirée se terminera par un grand bal à la Mairie. Prix d'entrée : 2 fr.

Souillac

Accident. — Un accident est survenu en gare de Souillac, dans les circonstances suivantes :

Au moment du départ pour Gourdon du train mixte 5273, quittant notre gare à 20 heures 45, un conducteur, M. Rougié, en voulant faire les signaux réglementaires au démarrage, a glissé du marchepied et, dans sa chute, a eu une jambe prise sous les roues et complètement sectionnée.

Après un premier pansement, l'infortuné, qui habite Brive, y a été ramené pour y subir l'amputation de ce membre.

Salviac

La culture du tabac à Salviac. — La récolte de la plante chère à Nicot, cultivée avec un soin jaloux dans notre commune, a failli plusieurs fois être compromise durant cet été.

Des orages de grêle au mois de juin, une sécheresse implacable qui dure encore et entre-temps des pluies du 15 août au 1er septembre inspirèrent de nombreuses craintes à nos planteurs.

La situation de cette récolte s'est heureusement améliorée ces derniers temps. Les tabacs, quoique de venue inégale, se sont beaucoup développés. Les plantes tardives sont arrivées à maturité ; en général le tabac a pris du poids et de la qualité dans la première quinzaine de septembre.

La récolte est rentrée. Elle fut favorisée par le temps vraiment printanier dont nous jouissons depuis quelques jours. La première partie de la dessication s'est faite dans d'excellentes conditions et l'état des plantes dans les séchoirs est satisfaisant. Il y aura certainement excédent en poids et qualité sur 1920 et cela remplit d'aise nos sympathiques cultivateurs.

Thédirac

On réclame. — Les bornes kilométriques qui se trouvent entre le pont de Thédirac, route de la vallée et Catus ne sont pas chiffrées et aucune mention n'existe sur celles-ci, nous espérons que l'autorité compétente y fera apposer les inscriptions nécessaires et utiles aux voyageurs.

EAU SAINT-MARTIAL

Laxative - Dépurative

Pharmacie MEULET, à Gourdon.

Bibliographie

REVUE BLEUE

Fondée en 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois

Sommaire du 15 Octobre 1921

I. *Sur la Crise de l'Enseignement secondaire*, par René Waltz, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
II. *Les Dangers de l'Etatisme*, par Paul Gaultier.
III. *Un grand Céramiste français : Auguste Delaherche*, par Georges Lecomte, Ancien Président de la Société des Gens de Lettres.
IV. *Le Cercueil du Mandarin* (Nouvelle), par Charles Pettit.
V. *Le sixième Centenaire de la Mort de Dante*, par Maurice Mignon.
VI. *La Réforme administrative et les Idées de Rabourdin*, par Dauphin-Meunier.
VII. *La Politique Etrangère : Les Ambitions grecques et le Problème de Constantinople*, par L. Dumont-Wilden.
VIII. *Les Œuvres et les Idées : Mars ou la Guerre jugée*, par Lucien Maury.
IX. *La Légion américaine en France*, par Firmin Roz.
X. *A travers les Revues étrangères*, par Gaston Choizy.
XI. *Bulletin de la Quinzaine.*
XII. *La Quinzaine artistique et théâtrale*, par Yvanhoé Rambosson.
XIII. *Bulletin maritime.*
XIV. *Informations et Renseignements.*

ABONNEMENTS : *Revue Bleue* (seule), France : six mois, 23 fr. ; un an, 40 fr. — Etranger : six mois, 30 fr.; un an, 55 fr. *Revue Bleue et Revue Scientifique* (réunies), France: six mois, 40 fr.; un an, 74 francs. — Etranger : six mois, 55 fr. ; un an, 100 francs.

Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Etranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VIIe). Téléphone : Fleurus, 02-29.

Voir la suite en 4e page

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

LA SITUATION POLITIQUE D'ALLEMAGNE. — De Berlin : Le Conseil de Cabinet s'est réuni deux fois hier.

Certaines parties de la note des Alliés ont exigé l'avis compétent des ministres des transports et de l'économie publique. La séance fut renvoyée à 18 heures. Les deux ministres présentèrent leurs observations.

Le Conseil des chefs de parti du Reischtag s'est également réuni dans la soirée.

Le parti populaire allemand a déclaré que la solution du problème de Hte-Silésie est inacceptable pour les Allemands.

En dernière heure, on annonce que le parti social-démocrate soutient seul le chancelier Wirth. La plus forte opposition contre lui se manifeste dans le parti démocrate, surtout dans l'aile droite.

LE « VORWAERTS » POUR LE CHANCELIER. — De Berlin : Le *Vorwaerts* écrit que la démission du gouvernement peut causer un grave préjudice à l'Allemagne. Le Reichstag doit donner sa confiance au gouvernement actif de M. Wirth.

UNE CANDIDATURE STRESEMAN. — De Berlin : Le journal *Der Deutsche* annonce que très probablement le ministre des affaires étrangères, Rosen, sera nommé ambassadeur à Washington. M. Stresemann, chef du parti populaire, remplacerait Rosen.

LES CHEMINOTS AMÉRICAINS. — De Chicago : Deux Conférences entre les présidents des Fraternelles et le Railway Labour Board n'ont donné aucun résultat.

Le président Harding devra donc s'occuper certainement du différend.

L'AGITATION COMMUNISTE AUX ETATS-UNIS. — De Washington : Les manifestations communistes qui se sont produites en Europe ont déterminé le service judiciaire à faire garder le domicile du secrétaire d'Etat Hughes ainsi que les résidences des ambassadeurs étrangers.

Des mesures extraordinaires sont prises pour protéger les Délégués à la Conférence du désarmement pendant leur séjour aux Etats-Unis.

L'ATTENTAT COMMUNISTE DE LA SALLE WAGRAM. — Douze agents et trois civils ont été blessés au cours de l'attentat d'hier soir à la salle Wagram.

Des perquisitions ont eu lieu chez plusieurs communistes, principalement au domicile des manifestants arrêtés qui sont au nombre d'une dizaine.

DÉPART DU MARÉCHAL FOCH. — Le Maréchal Foch est parti ce matin à 7 h. 47 de la gare St-Lazare par le train transatlantique du Havre. Il est accompagné dans son voyage par le colonel Drake, commandant la légion américaine de Paris, le général Destiker, son chef d'état-major, le capitaine L'Hopital et le lieutenant de Soubeyran de son état-major. Il a été salué à son départ par le général Buat et le général Maurin, chef et sous-chef de l'Etat-Major, ainsi que par le général Weygand.

LA MÉTHODE DU PROFR **MICHEL** GUÉRIT LA **HERNIE** 20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur **MICHEL**, de **Paris, guérit la hernie... C'est un fait !**

Pas de discours inutiles, voici des preuves de votre Pays :

M. P. Michel, — Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernieux que je vous ai adressés.

Docteur DAVID, 15, rue Bouquières, TOULOUSE.

GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanecrabe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTERA, à Labatut ; — MEJANE, à Rodel ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSE, à Nizas ; — MICHEL, à Hérépian ; — Mme BERTRAND, à Perpignan ; — COUVAIGNES, à Pampellone ; — ESCARE, à Béziers ; — ESCUDE, à Sariac ; — MARIGNAN, à St-Sériés ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Carbes ; — GIROU, à Graissessac, etc., etc...

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.....

Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :

LALBENQUE, mardi 25 oct. H. du Lion d'Or.
PUY-L'ÉVÊQUE, merc. 26 oct. H. Cure.
CAZALS, jeudi 27 oct. H. Valette.
MEYSSAC, sam. 29 oct. H. Voyageurs.
AUBJAC, dim. 30 oct. H. Duranti.
GRAMAT, lundi 31 oct. H. de Bordeaux.

Professeur MICHEL, 1, rue Héliot, **TOULOUSE.**

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 octobre 1921.

L'allure des marchés étrangers est toujours indécise et, malgré les dispositions moins défavorables de notre place, la bourse d'aujourd'hui ne montre aucune tendance bien définie. Les changes sont en légère reprise sur la veille et nos rentes françaises sont plutôt lourdes.

Banques calmes : la Paris 1.192, Union Parisienne 790, Lyonnais 1.390, Société Générale 710.

Maritimes sans changement : Chargeurs Réunis 525, Transatlantique 248. Le Suez se maintient à 5.905.

Les cuprifères sont irrégulières : Le Rio s'inscrit à 1.430 et la Utah à 734.

Industrielles russes moins soutenues, sauf le Lianosoff qui s'inscrit à 359, Naphte 267, Bakou 2.170, Platine 572, North Caucasian 49,75.

Les pétrolifères sont moins actives, et se représentent légèrement au-dessous de leur cote de la veille : L'Eagle termine à 180, Shell 230, Royal-Dutch 17.750, Omnium international mieux à 473.

Caoutchoutières quelque peu réalisées: Financière 103,50, Padang 155,50, Malacca 104.

La de Beers fléchit à 604 sur quelques prises de bénéfice.

Mines d'or résistantes : Rand-Mines 117, Crown-mines 100,50.

En valeurs diverses, l'action Sucrerie d'Egypte s'inscrit à 677 et la Say ordinaire à 1.306.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

KUB — BOUILLON EXQUIS — réalise une grande économie. améliore incomparablement tous potages et sauces — EN VENTE PARTOUT 10c

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur VAUREZ, négociant à Cahors, et Madame VAUREZ,
Monsieur et Madame DELFAU et leur fille Simone, de Toulouse,
Monsieur et Madame MARTIN,
Les familles VAUREZ et MIQUEL et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps de

Jean-Louis VAUREZ

Brigadier au 23e d'Artillerie
Mort pour la France le 28 août 1914
à Haraucourt (Ardennes)

leur fils, frère, oncle et cousin, qui aura lieu le mardi 25 courant, à 8 h. 1/2.

Réunion à la Gare.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part le présent avis en tenant lieu.

AVIS DE DECÈS

Monsieur LONGPECH, brigadier d'octroi à Cahors,
Mademoiselle LONGPECH, institutrice à Calvignac,
Madame et Monsieur FENELON, receveur d'octroi à Cahors, et leur famille,
Madame veuve LAMOLERE Baptiste et sa famille à Pradines,
Madame veuve LAMOLERE Jean-Pierre et sa famille à Pradines,
Monsieur BELIBENS Alexandre et sa famille,
Madame et Monsieur MARQUES Baptiste à Pradines et leur famille,
Monsieur MARQUES Guillaume et sa famille à Pradines,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

LONGPECH Véronique

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée à l'âge de 63 ans, à Cahors, le samedi 15 octobre.

Ses obsèques ont eu lieu à Pradines, le lundi 17 octobre.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur ASTRUC Jules, entrepreneur de peinture, et Madame ASTRUC,
Monsieur ASTRUC Louis, épicier, et Madame ASTRUC,
Monsieur Léonce ASTRUC, canonnier au 230e d'artillerie, armée du Rhin, et Monsieur Yvan ASTRUC,
Monsieur DELMAS Guillaume et Madame DELMAS,
Monsieur ASTRUC Etienne et Madame ASTRUC,
Madame VIDAILLES, née ASTRUC,
Les familles SOLS, de Flotte, CALMON, de Caillac, veuves ASTRUC, BONHOMME, LAROQUE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Marie ASTRUC
Née DELMAS

leur mère, grand'mère, sœur, tante et cousine décédée à Cahors le 21 octobre 1921 à l'âge de 75 ans, munie des sacrements de l'Eglise et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 23 octobre à 16 heures.

Rassemblement à la maison mortuaire, rue Nationale, n° 37.

REMERCIEMENTS

Monsieur LAFAGE, Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Cahors ;
Madame LAFAGE, institutrice ;
Mesdemoiselles LAFAGE Madeleine et LAFAGE Denise, leurs filles ;
Mademoiselle LAFAGE Louisa ;
M. SERVANT et Madame SERVANT, née LAFAGE, institutrice, et leur famille,
dans l'impossibilité de remercier individuellement les nombreux amis qui leur ont témoigné tant de sympathie dans la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver,
et toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur LAFAGE Pierre

les prient de trouver ici l'expression de leur vive gratitude.

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE

PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20

TOULOUSE, Télép. 14/70.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

Pour être Belle

PAR

Jean BARANCY

I

— Tiens, embrasse, fit-elle, ça le guérira.

Il ne se le fit pas répéter.

— Hé ! là-bas, cria-t-on tout à coup non loin d'eux, ne vous gênez pas, les amoureux ! On va vous aider !

— Bon, dit Bellotte en se reculant vivement, quels sont ceux-là ?

— Mes camarades donc.

— Je me sauve alors...

— Pourquoi ?

— Comment, pourquoi ? répliqua-t-elle, mais parce que je ne tiens pas à être entourée par tous ces garçons. Les voilà. Au revoir, Cyprien. A tantôt. C'est-y malheureux que tu sois pris !

— Non ; ce qui est malheureux, c'est de nous quitter.

Elle soupira et se mit à courir dans le pré jusqu'au plus gros pommier, dont les branches basses, chargées de fleurs, effleuraient presque terre, puis, se laissant tomber dans l'herbe déjà haute, derrière l'arbre, elle s'y allongea et disparut aux yeux surpris de Cyprien comme à ceux des autres.

— Tiens ! s'écria l'un d'eux en trouvant son camarade seul debout contre la haie, où donc est passée ta bonne amie ?

— Ma bonne amie ? répéta le jeune homme en affectant un air étonné, tu as vu ma bonne amie, toi ?

— Pardine ! répliqua-t-il en riant.

« Pour l'avoir vue, je l'ai vue, reprit-il, mais c'est la vérité qu'elle n'a pas mis plus de temps à s'éclipser qu'un oiseau apeuré.

— J'étais seul, répliqua Cyprien en riant aussi.

— Je l'ai vue, que je te dis ! Je vas la chercher et je la trouverais bien.

— Ah ! mais non, pas ça, hein ! s'écria le jeune paysan en le retenant.

— Alors, avoue...

— Puisque tu m'y forces !

— Farceur, va ! Allons, viens-t'en, vous causerez un autre jour. Il faut à c't'heure rire et s'amuser et chanter Vive la France !

Il passa son bras sous celui de son ami et l'entraîna, mais Cyprien résista.

— Attends... dit-il.

— Quoi encore ?

— Hé ! tu verras bien.

Il dégagea brusquement son bras et coupa une branchette d'aubépine.

— C'est-y pour fleurir ta boutonnière ? demanda son camarade d'un air moqueur. C'est gentil, mais ça pique, tu sais. Et puis, ces fleurs-là, c'est bon pour les filles.

Cyprien avait coupé la menue branchette qui venait d'attirer brusquement son attention et dont les fleurs n'étaient plus blanches : sur leurs pétales délicats des gouttelettes rouges étincelaient au soleil comme des perles.

— Le sang de Bellotte ! pensa-t-il.

Et, tandis que son ami, inconscient et joyeux, cherchait encore la jeune fille du regard, Cyprien porta les fleurs à ses lèvres comme tout à l'heure elle y avait porté ses doigts déchirés ; puis il les serra prestement dans son portefeuille et rejoignit ses camarades qui avaient de l'avance.

Debout au milieu du pâquis, ses cheveux bruns embrouillés et les lèvres boudeuses, la fillette les regarda s'éloigner jusqu'à ce qu'ils eussent complètement disparu dans le lointain de la route. Ils étaient dix ou douze riant et chantant, vêtus de leurs beaux habits de fête, le chapeau entouré de rubans tricolores flottant derrière, et quand elle ne les aperçut plus, Bellotte se sentit envahie par un singulier sentiment de tristesse et de lassitude.

Etait-ce assez ennuyeux que Cyprien fût reconnu bon pour le service !

La grand'mère disait qu'il faudrait attendre trois ans alors même que le sabotier demeurerait au village, et Bellotte laissait dire, sachant bien qu'au bout de six mois, un an au plus, elle lui aurait fait changer d'idée.

Mais qu'espérer maintenant ?

Cyprien allait partir, et qu'elle le voulût ou non, il ne pouvait pas devenir son mari avant bien longtemps.

Cyprien était riche d'un bien personnel qui lui venait d'un parent et, en l'épousant, Bellotte deviendrait presque une bourgeoise. En tout cas elle ne travaillerait plus dans les champs et ne conduirait plus aucune Rousse au pâquis et pourrait, le dimanche, sortir avec un tablier de soie et des brodequins vernis, elle qui ne portait pas toujours des bas.

Et tous ces beaux espoirs, il faudrait en attendre la réalisation pendant trois ans encore !

Elle eut un geste de mauvaise humeur, ramassa dans l'herbe fleurie sa gaule qu'elle avait laissé choir, et, piquant les flancs de la Rousse, s'apprêta à retourner vers le village. Aussi bien, il devait être midi, peut-être plus même. Dans son trouble elle n'avait pas songé à lui demander l'heure, mais puisque les conscrits rentraient, c'est qu'il était déjà tard.

Elle rejoignit la Rousse, traversa le pré, enjamba d'un grand saut le ruisseau, s'arrêta une minute à contempler ses eaux limpides, y trempa le bout de ses doigts qu'avait rougis la piqûre des aubépines et gagna la route où, par habitude, elle reprit son tricot.

Mais quoiqu'elle eût, encore les yeux baissés sur ses doigts agiles elle ne se préoccupa guère de son ouvrage, ayant l'esprit absorbé par beaucoup d'autres choses. Elle songeait au départ de Cyprien, à sa longue absence, puis, avec une instabilité inhérente à sa frivole petite personne, elle pensa ensuite à la robe qu'elle allait mettre le lendemain pour dîner avec les vieux Cajars chez la mère de son promis où l'on fixerait ses fiançailles.

Quelle robe mettrait-elle ? Elle n'avait guère le choix, qu'entre une jupe d'indienne et le casaquin de même étoffe et un vieux costume de bourette que sa coquetterie s'ingéniait à rajeunir à chaque nouvelle occasion de l'exhiber. Et quel fichu étalerait-elle sur ses épaules. Toujours le même ! Elle serait belle, parlons-en !

Elle était même si profondément absorbée par ses réflexions qu'elle n'entendit pas, non loin d'elle, les pas d'un homme marchant vite pour la rattraper, et qu'il dut lui parler pour qu'elle se retournât brusquement.

— Comment ! s'écria-t-elle, c'est vous, m'sieur Claudet ! Décidément, nous devons nous rencontrer à ce matin ! Comment se fait-il donc que vous revenez à pied quand vous aviez votre carriole en partant ?

— Ma carriole et mon cheval sont restés à Vermaines, répondit-il en passant son mouchoir sur son front où perlaient de grosses gouttes de sueur, tant il avait marché vite pour rejoindre la jeune fille. Cadet s'est déferré un pied entre deux pavés de la rue des Serruriers, et j'ai dû, non sans peine, le conduire chez le maréchal-ferrant, où il est resté.

— Pas de chance, répondit Bellotte, mais sans doute êtes-vous bien pressé de rentrer chez vous ?

— Non, pourquoi ?

— Parce que vous avez couru, ça se voit à votre figure.

— C'était pour vous rattraper, Bellotte ; encore que vous ne m'ayez pas vu, je vous ai aperçue dès la grand'croix, au moment où vous sortiez du pâquis, et alors je me suis joliment hâté, voulant profiter de cette bonne occasion de faire avec vous un bout de chemin et un bout de causette, si toutefois ça ne vous déplaît pas, ajouta-t-il en la regardant mi-souriant, mi-sérieux.

— Pourquoi donc que ça me déplaîrait ? répondit-elle. De causer, ça fait paraître le chemin moins long.

— Certainement, reprit-il sans la quitter des yeux, et même quelquefois ça le fait paraître trop court... Où donc étiez-vous ce matin, Bellotte, lorsque je suis passé devant le pâquis ? Je vous ai cherchée du regard et ne vous ai pas vue.

— Hé ! fit-elle, vous avez mal regardé, car, pour moi, je vous ai bien vu et entendu.

— Ah ! baste !

— Oui, vous chantiez la chanson des « Pommiers », dont j'ai ouï parler. Elle me paraît gentille, cette chanson, et ça me ferait plaisir de l'apprendre.

— Quand vous voudrez.

— Oh ! ça ne presse pas. Et d'ail-

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le n° 73 de *la Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

L'Ame du Paysan, Docteur Jacques Bertillon. — Une idée : La leçon du Maroc, la Femme et l'Enfant. — Un fait : « Pro domo nostra », Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; le Livre du Jour. — La petite Fadette tournée dans le pays de George Sand, Henry Cossira. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Une page de morale, M. C. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, Docteur Ixe. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maître Jacques. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose-Goudin. — Chronique musicale, Louis Wins. — Apprenons la musique (9e leçon), J. Ramus. — Introduction à la danse, Terpsichore. — Petits cours d'Esperanto, Docteur Pax. — Economie ménagère : Nos interviews culinaires ; la femme chez elle ; petit code des convenances et des usages ; à la ferme et au jardin ; santé, beauté, maintien. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe : Vert-Vert, Alphonse Allais. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite Correspondance, Trait d'union. La Finette.

Abonnements : 24 francs par an.
Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VIe).
Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA NATURE

Numéro très varié qui débute par l'étude des graphites de Madagascar, trop peu connus encore, malgré leurs multiples applications.

Puis vient la description de l'industrie de la soie artificielle dont la production atteint aujourd'hui 115.000 tonnes par an.

C'est encore à une industrie qu'est consacré l'article suivant, à celle de la soudure par résistance qui utilise la chaleur dégagée par le courant électrique pour ramollir les deux pièces métalliques qu'il suffit ensuite de serrer et comprimer pour les souder. On fabrique ainsi aujourd'hui, sans main-d'œuvre spéciale, des roues d'automobile, des ustensiles de cuisine, etc.

M. Machado signale un nouveau procédé d'attraction électrique fort curieux. Suit la description du télémégaphone, ce mégaphone monstre imaginé en Amérique pour permettre aux orateurs de se faire entendre, même en plein air, des foules les plus grandes.

Après un compte rendu des dernières communications à l'Académie des Sciences, ce numéro de *La Nature* se termine par un récit de l'explosion de l'usine d'Oppau, illustré de nombreuses photographies.

Dans le Supplément, nombreuses informations techniques, rubrique de science appliquée consacrée aux nouveautés en construction, en T. S. F., en mécanique, conseils pour l'achat et l'utilisation des noix, recettes utiles, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

La Revue de la Semaine illustrée

Directeurs : Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 14 octobre 1921

Enquête sur le rôle de la France dans la défense de l'esprit :

Joseph Barthélemy, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Député du Gers, l'Etat. — Dimitri Merejkovsky, le double visage d'Alexandre Ier (roman). (III) Traduct. de E. Halpérine-Kaminsky. — XXX, Communistes et fascistes. — Jean Pommier, les premiers « Souvenirs d'Enfance » d'Ernest Renan, d'après un document inédit. — Henri Bachelin, le Chant du coq (roman) (*Fin*). — Robert Veyssié. Du syndicalisme ouvrier à la clientèle politique.

LA VIE DE LA SEMAINE

A propos du Congrès de l'Histoire de l'Art, par Samuel Rocheblave. — Les particularités de l'industrie automobile en Amérique, par Pevatel. Revue des Revues de la mode, par G. d'A. — Revue des faits de la Semaine.

La *Revue de la Semaine* est heureuse d'annoncer à ses lecteurs qu'elle **abaisse le prix de son abonnement d'un an** à **40** francs, payable sur demande en deux échéances (20 fr. en souscrivant, 20 fr. à six mois de date).

Sur demande, envoi d'un numéro spécimen.

Rédaction et administration : 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8e.

Le 2.000e numéro des Annales

A cette occasion, la célèbre revue publie un supplément illustré avec un texte inédit de Paul Bourget. — Dans le reste du numéro, l'histoire vivante de la semaine racontée par nos meilleurs écrivains et une charmante comédie d'Henri Duvernois la *Dame de Bronze* et le *Monsieur de Cristal* applaudie au Grand Guignol.

Partout : 75 centimes ; Abonnement : 30 francs par an ; Chèques postaux 330.40.

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

La moins chère des grandes revues françaises

Continue dans son numéro du 15 octobre 1921 l'Envoi à la France — Chantilly 1914 — Venise 1916 par Gabriele d'Annunzio, récit minutieusement exact en même temps que magnifique transcription lyrique ou le grand poète et patriote italien raconte sa vie guerrière jusqu'au moment de sa chute d'avion et de sa blessure.

Lire dans le même numéro : Rêves et Rêveries, par le docteur Ernest Dupré. — La Démocratie allemande et le problème Silésien, par Henri Grappin. — Le Congrès de la natalité à Bordeaux, par Fernand Auburtin.

ABONNEMENTS :

Un an, **52** fr. — Six mois, **28** fr. — Trois mois, **15** fr. — Un mois, **5** fr.

Les abonnement partent du 1er de chaque mois

Le numéro **1** fr. **50**. — Spécimen gratuit sur demande.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

AUTOMOBILISTES !

Ne vous engagez pas sans avoir vu et essayé la **10 H.P. " MATHIS "**.

Exposition et essai à Cahors, le Dimanche 23 Octobre 1921.

Garage Central, 50, Bd. Gambetta

Le **Cyclecar MATHIS**, 6/8 H.P., une merveille du Salon, n'a du cyclecar que le nom, le poids et le prix.

C'est une **véritable petite voiture**, 4 cylindres, refroidissement par circulation d'eau ; 4 vitesses et marche arrière, suspension sérieuse, magnéto ; impôt annuel : 100 francs.

Consommation environ : 4 litres 1/2 d'essence aux 100 kilomètres.

Rapide comme une forte voiture.

P.-S. — La **6/8 H.P. MATHIS** est le résultat de 20 années d'expérience dans la fabrication et l'étude de la petite voiture.

Agent régional :

St-CHAMANT, garage central

CAHORS, SAINT-CÉRÉ (Lot)

ACHAT, VENTE
de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à **Gabriel RIOBLANC**, 38, quai de Rigny, **TULLE**, Corrèze, ou à **M. MICHELET**, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

En bloc ou en détail

LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE

La Propriété de Rieux

Commune de Vire

Avec Maison d'habitation, 4 Appartements

Prés, terres, vignes, bois 1re qualité cheptel, 9 hectares

UNE PROPRIÉTÉ

A LAFAURIE, Cne de Puy-l'Évêque

Bons vignobles — Très bonnes prairies

20 hectares

EXPÉDITEURS

Œufs frais et conservés
Gibiers-Noix-Marrons

FAITES VOS OFFRES

à Louis FRAYSSE, de Vaylats

Restaurant Trianon, LUNÉVILLE (M.-et-M.)

MÉNAGÈRES

Demandez les Figues de Bougie (Algérie)

Qualité supérieure, Délicieuses, Laxatives

Marque : **La Croix de Malte**

Dépositaire : **BAQUIÉ**, CAHORS

A VENDRE

VASTE IMMEUBLE

AVEC JARDIN, ÉCURIES, REMISES ET CHAIS

à St-Georges, route de Lalbenque

S'adresser à l'**AGENCE D'AFFAIRES** rue Jean-Caviole, 2, à CAHORS (Lot)

ON DEMANDE A ACHETER

DANS LA RÉGION

Fds de Commerce, Domaines et Propriétés
Usines, Immeubles et toutes Industries
Capitaux — Prêts — Commandites

Ecrire : L'**IMMOBILIÈRE FRANCE-COLONIES**, 1, rue de la Réale, PARIS

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

ENTREPRISE DE TRANSPORTS
et Camionnages

AVEC CHEVAUX OU CAMION-AUTO

Prix spéciaux pour longs parcours

S'adresser : **MALRIC**, *transports*, Saint-Georges, CAHORS (Lot)

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE
de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIERS

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIECES DETACHEES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc... etc..

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)

VENTE TOUS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMEDIATE AU CAMP DE PRUNIERS

(à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — **EXPORTATION**

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone : **CAMP DE PRUNIERS. ROMORANTIN.**

POTASSE D'ALSACE

Vve **VIEUSSENS**, Albas (Lot)

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

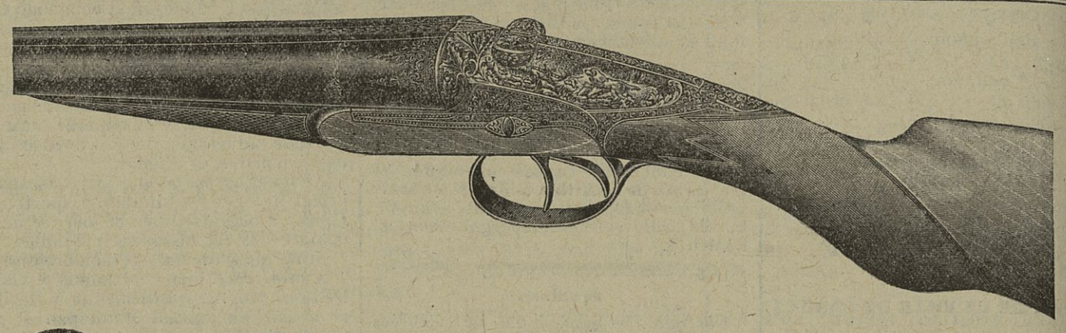

DARNE

M. BLANC, Armurier

83, Boulevard Gambetta, 83. — CAHORS

PARIS ÉLÉGANT

Ancienne Maison DELFAU

Paul ROUX, Sr

Rue de la Mairie, près la Place du Marché

GRANDE MISE EN VENTE DE VÊTEMENTS RÉCLAME

pour l'entrée de la Saison Hiver

CHOIX TRÈS VARIÉ de costumes et pardessus faits d'avance en beaux tissus laine d'un bien aller incomparable

Prix défiant toute concurrence

A noter particulièrement une série de costumes bien doublés à 110 fr.

Pardessus ratine bleue laine, 10 à 14 ans, à 80 francs

Maison de grande réputation pour ses imperméables caoutchoucs et gabardines

Lot important de pèlerines imperméables pour enfants et fillettes

Rayon de draperie pour vêtements sur mesure

Voir notre nouvelle organisation -:- Le bon goût dans le choix de nos modèles

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS

FONDÉE EN 1889

FOURNISSEUR DE DIVERSES PENSIONS

La plus importante Maison de Vêtements de toute la Région

Du 27 Septembre au 27 Octobre

Grande Vente Réclame

500 COMPLETS Hommes, très belle draperie, nuances assorties, *sacrifiés* à **75 fr.**

Costumes Garçonnets NORFOLK, 9 ans ..... **39 fr.**

CHOIX CONSIDÉRABLE DE PARDESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Visiter notre Etalage -:- PRIX FIXE

E. ABADIE, Cahors.

L'EPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement

TOULOUSE

leurs, continua-t-elle, je n'aurai plus guère le cœur à chanter maintenant...

— A cause ?

— A cause ! répéta-t-elle en reprenant l'air boudeur de tout à l'heure, mais en s'abstenant de donner d'autres explications.

— C'est un secret que vous ne voulez pas dire ? demanda-t-il avec une inflexion de voix très douce. Alors pardonnez-moi de vous avoir questionnée.

— Ce n'est pas du tout un secret, répliqua-t-elle. Les secrets, personne ne les sait, n'est-ce pas ? Excepté celui qui les garde ; tandis que tout le monde saura ce soir au Caprines que Cyprien Pradol, mon fiancé, partira bientôt pour trois ans.

— Vraiment ? s'écria Claudet, dont le front s'illumina soudain. Il ne paraît pourtant pas bien robuste.

— Il l'est tout de même, puisqu'on le prend.

— S'il en est ainsi, répondit-il, vous n'avez plus qu'à prendre patience l'un et l'autre. Après tout, trois ans, ça passe plus vite qu'on ne croit.

— C'est vous qui dites ça...

— Parce que c'est vrai. Et puis, voyez-vous, Bellotte, ça vaut mieux ainsi, pour vous aussi bien que pour Cyprien ; vous êtes si jeunes tous deux que ces trois ans ne vous vieilliront guère, et vous aurez de la sorte le temps de mieux réfléchir. Qui sait ?... de changer d'idée peut-être.

Elle eut un joli geste de défi :

— Je suis sûre de Cyprien, dit-elle, ce n'est pas lui qui changera jamais.

— Ah ! ce n'est pas lui, répliqua-t-il en riant, mais vous-même... Quel âge avez-vous, Bellotte ?

— Dix-sept ans bientôt.

— J'ai donc raison de dire que, si votre promis part, cela vaut mieux ainsi.

— Ouais ! fit-elle, vous en parlez à votre aise, vous, m'sieur Claudet ; si vous aviez une promise et qu'elle vous quittât pour longtemps, vous en seriez satisfait alors ?

— Ce n'est pas la même chose...

Elle hocha la tête, et pendant un instant ils marchèrent côte à côte silencieux et rêveurs. Elle pleurait au fond de son cœur son espoir soudain envolé ; lui, la regardant, la trouvait jolie avec son petit air triste, et très content en lui-même du prochain départ de Cyprien.

Bientôt le clocher des Caprines apparut à leurs yeux entre les ormeaux de la route, et Bellotte s'arrêta :

— Nous sommes quasi au village, lui dit-elle ; il faut nous séparer, m'sieur Claudet, parce que les gens jaseraient peut-être de voir que nous avons cheminé ensemble.

— Il n'y aurait vraiment pas de quoi, répliqua-t-il.

— Sans doute, mais vous savez, c'est comme ça. Et puis nous approchons de chez Cyprien, et s'il nous voyait...

— Et après ? répéta-t-il un peu sèchement, n'ai-je pas le droit de vous causer quand je vous rencontre ?

— Si, bien sûr, répondit-elle étonnée du ton qu'il prenait, tout le monde a le droit de me causer, mais pour aujourd'hui, il en pourrait être fâché. Ensuite, il y a Césaire, et celui-là ferait de gros yeux, je vous en réponds.

— Peuh ! les gros yeux de Césaire ou rien...

— Moi, je ne sais pourquoi, interrompit-elle, quand il me regarde de certaine façon, ça me fait toujours peur. Savez-vous pourquoi, dites, m'sieur Claudet ?

— Ma foi non, car ce pauvre Pépiot n'a aucune expression dans le regard.

— Vous vous trompez, il en a quelquefois, seulement elle ne ressemble pas à celle des autres, mais vrai, m'sieur Claudet, il y a des moments où l'on croirait qu'il comprend et même qu'il devine les choses.

— En me voyant marcher à côté de vous, sans que je vous dise rien, devinerait-il donc, Bellotte, que... que j'ai grande joie de vous regarder et de vous entendre parler ? Et encore que je vous quitterai à regret tout à l'heure.

— Pas tout à l'heure, m'sieur Claudet, mais tout de suite, s'il vous plaît, car voici que nous arrivons au village.

— Avez-vous compris ce que je vous disais, Bellotte, reprit-il, que j'avais grande joie de vous regarder et de vous entendre ? Vous êtes fraîche et gentille comme une fleur des bois, et votre voix est douce comme une chanson d'oiseau...

— Qe racontez-vous donc là ?

— La vérité, voilà tout.

Elle se mit à rire, mais ses joues devinrent plus roses et ses jolis yeux n'osèrent plus se lever sur ceux de son compagnon de route.

— Vous êtes un flatteur, répliqua-t-elle. Heureusement qu'on le sait et qu'on n'y attache pas d'importance. Sur ce, adieu, m'sieur Claudet ; ça raccourcirait votre chemin pour rentrer chez vous si vous preniez par cette sente, prenez-la donc, et, encore une fois, adieu.

— Non pas adieu, mais au revoir. Ah ! tenez, Bellotte, continua-t-il, laissez-moi le dire une fois franchement, c'est bien dommage que vous soyez fiancée au sabotier !

— Par exemple ! s'écria-t-elle.

— Oui, c'est dommage, reprit-il ; car enfin, mignonne comme vous êtes, et si jeunette encore, vous auriez pu...

— Mais, répondit-elle, Cyprien et moi nous nous sommes convenus, et, quant à trouver un meilleur parti, pauvres comme nous sommes, ça serait bien difficile.

— Que nenni... Je vous répète que vous auriez pu trouver mieux : un garçon qui vous aurait aimée autant et qui par-dessus le marché, vous aurait faite riche et la plus enviée de bien loin à la ronde.

— Je n'en crois rien, murmura-t-elle.

— Et vous avez bien tort, Bellotte, car... moi qui vous parle... j'aurais bien été à même, si vous aviez voulu...

— Vous, interrompit-elle avec une véritable indigation, comment osez-vous me tenir un pareil langage ?

— Mon langage n'a rien qui doive vous offenser, répliqua-t-il. Je suis un honnête garçon comme vous êtes une honnête fille, et, ma parole, je vous aurais bien demandée au père Cajars si vous n'étiez promise au sabotier.

— Serait-ce vrai ? fit-elle en laissant, de surprise, tomber la gaule qu'elle tenait à la main.

Mais elle ne trouva rien à ajouter.

— Vous voyez bien, ajouta-t-il, que ce que je vous dis, vous pouvez l'entendre.

— Faites excuse, m'sieur Claudet, répondit-elle avec un effort, vous ne devez point me dire de ces choses, puisque vous savez que je vais épouser Cyprien...

— Dans trois ans.

— Qu'y faire ? soupira-t-elle.

— Tant pis, que je vous répète.

La Rousse s'était arrêtée assez loin devant eux, et les jeunes gens marchaient lentement. Cependant ils approchaient du village et ne pouvaient conserver cette allure. Aussi bien ils étaient arrivés près de la sente dont Bellotte parlait tout à l'heure, et de nouveau, elle congédia Claudet.

— Il faut nous séparer, dit-elle, prenez par le passadou, et au revoir, m'sieur Claudet. J'espère bien que vous ne me causerez plus comme aujourd'hui, parce qu'alors ce serait adieu.

Elle dit cela d'un petit ton bref, mais, en dépit de l'effort qu'elle simposait, sa voix n'en était pas moins un peu tremblante, et ce trouble n'échappa point à Claudet.

— Est-ce bien au revoir ou adieu ? reprit-elle, après une pause.

— C'est au revoir, répliqua-t-il, car, de vrai, j'aurais trop grand'peine autrement.

Au moment où il prononçait ces dernières paroles, un appel retentit sur la route, et, en même temps, le père Cajars, sortant d'une vigne voisine qui bordait la route, enjamba le fossé et attendit sa petite-fille.

Elle hâta le pas et l'atteignit bientôt, tandis que Claudet, immobile à l'entrée du sentier et appuyé contre le tronc d'un noyer, suivait des yeux sa silhouette élancée.

Ah ! qu'il la trouvait jolie et désirable avec sa taille mince, sa toison de cheveux bruns rebelles, sa bouche rieuse et ses clairs yeux gris, à la fois ingénus et malicieux.

L'aurait-il donc épousée comme il le lui avait dit ? Heu ! c'eût été exagérer un peu la preuve de ses sentiments tendres, et il y a tant d'autres moyens de les prouver ! Les gens de Caprines ne se trompaient pas en croyant qu'il choisirait pour ménagère une héritière de la ville, fille de quelque gros commerçant ; mais, en attendant, comme cette petite paysanne l'eût fait agréablement patienter !

Devait-il, cependant, perdre tout espoir ?

(A suivre)